

1613_065_05.jpg

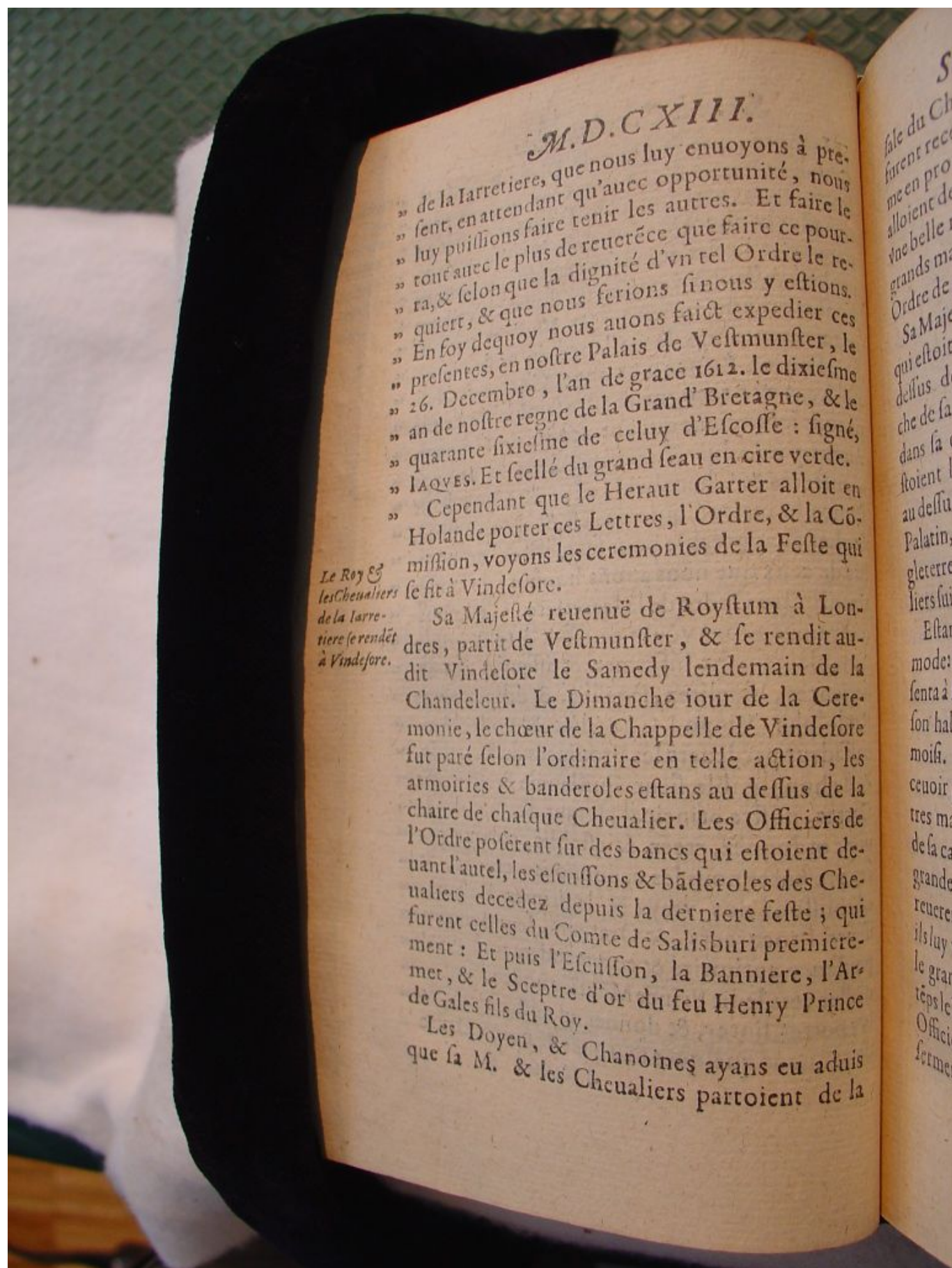
Seconde Continuation.

Jacques, par la grace de Dieu, Roy de la
 Grand' Bretagne &c. A tous ceux qui ces pre-
 sentes lettres verront, salut. D'autant qu'il n'y a
 rien plus conuenable à vn Roy que de se con-
 fraterniser à ceux qui se sont rendus renommez
 par leur valeur & vertu en les douant d'un haut
 honneur: Et qu'entre tous les Illustres person-
 nages de ce temps, la vaillance de nostre Cou-
 sin Maurice, Prince d'Orange, Comte de Nas-
 sau &c. a esté recogneuë estre semblable à celle
 de tous les anciens qui ont acquis de l'honneur,
 Auons, par l'aduis & consentement de tous nos
 Confreres & Cheualiers, esleu & admis ledit
 Prince Maurice (qui nous est, & allié d'amitié,
 & cher & agreable pour ses merites) au nom-
 bre de ceux que nous auons honoré de nostre
 tres-illustre Ordre de la Jarretiere. C'est pour-
 quoy nous auons voulu certifier à tous, qu'e-
 stans plainement informez & asseurez des ex-
 periences, fidelitez, sagesse, & diligences de
 Rudolphe Vinvod Cheualier & nostre Am-
 bassadeur pardeuers les Prouinces du Pays-bas,
 & de honorable sieur Guillaume Seager, dit
 Garter, nostre principal Heraut d'armes, les a-
 uons ordonnez, creez, & establis, comme par
 ces presentes nous les ordonnons, creons, &
 establissons nos vrayz & legitimes Ambassa-
 deurs, Procureurs, & Orateurs, leur donnant
 puissance, autorité & commandement special
 d'aller vers ledit Prince Maurice nostre Cousin,
 luy porter, liurer, & donner en nostre nom, &
 de par nous quelques marques de nostre Ordre

La Com-
 mission
 enuoyee à
 l'Ambas-
 sadeur
 Vinvod.

d second ij

1613_065_06.jpg



M.D.CXIII.

de la Jarretiere, que nous luy enuoyons à pre-
sent, en attendant qu'auec opportunité, nous
luy puissions faire tenir les autres. Et faire le
tout avec le plus de reuerence que faire ce pour-
ra, & selon que la dignité d'un tel Ordre le re-
quiert, & que nous ferions sinous y estions.
En foy dequoy nous auons faict expedier ces
presentes, en nostre Palais de Westmunster, le
26. Decembre, l'an de grace 1612. le dixiesme
an de nostre regne de la Grand' Bretagne, & le
quarante sixiesme de celuy d'Escoffe: signé,
LAQUES. Et seellé du grand seau en cire verde.
Cependant que le Heraut Garter alloit en
Holande porter ces Lettres, l'Ordre, & la Cō-
mission, voyons les ceremonies de la Feste qui
se fit à Vindefore.

*Le Roy &
les Cheualiers
de la Jarre-
tiere se rendēt
à Vindefore.*

Sa Majesté reuenüe de Roystum à Lon-
dres, partit de Westmunster, & se rendit au-
dit Vindefore le Samedy lendemain de la
Chandeleur. Le Dimanche iour de la Cere-
monie, le chœur de la Chappelle de Vindefore
fut paré selon l'ordinaire en telle action, les
armoiries & banderoles estans au dessus de la
chaire de chasque Cheualier. Les Officiers de
l'Ordre posèrent sur des bancs qui estoient de-
uant l'autel, les escussions & bāderoles des Che-
ualiers decedez depuis la derniere feste; qui
furent celles du Comte de Salisburi premiere-
ment: Et puis l'Escusson, la Banniere, l'Ar-
met, & le Sceptre d'or du feu Henry Prince
de Gales fils du Roy.

Les Doyen, & Chanoines ayans eu aduis
que sa M. & les Cheualiers partoient de la

1613_065_07.jpg

Seconde Continuation.

sale du Chasteau pour venir à la Chappelle, les furent recevoir à la porte, où ils se mirent comme en procession deuant les Cheualiers, lesquels alloient deux à deux deuant le Roy : qui estoit vne belle magnificence, car ils auoient tous leurs grands manteaux de veloux violet, & leur grand Ordre de pierreries lié à la iambe gauche.

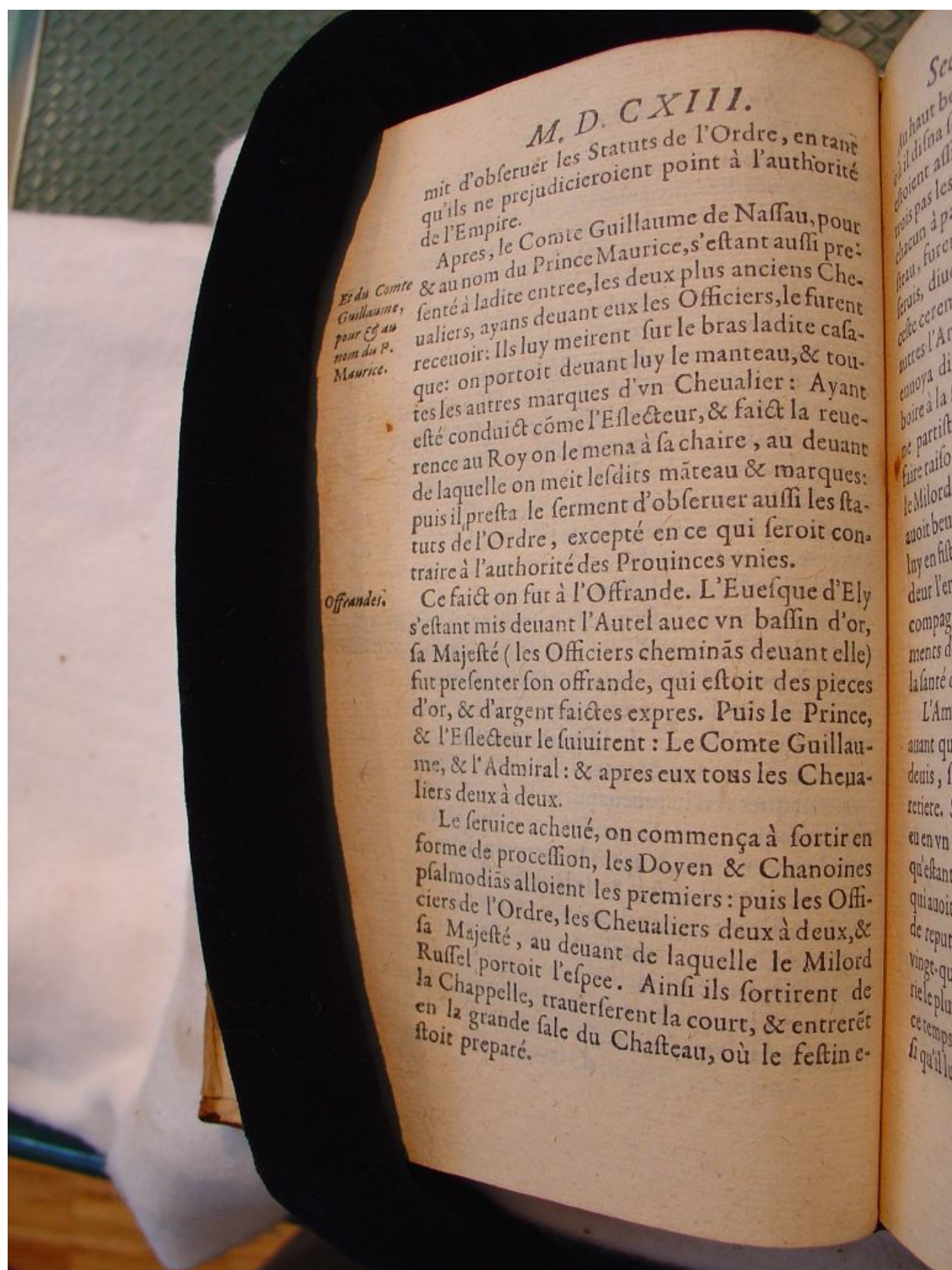
Sa Majesté estant entree, se meit dans sa chaire qui estoit à la main droicte du Chœur, & au dessus de laquelle estoit vn daiz; assez proche de sa Majesté se meit le Prince son fils aussi dans sa chaire : A l'autre costé du chœur estoient la chaire du Roy de Dannemarc, & au dessus ses armoiries : puis celle du Comte Palatin, du Prince Maurice, de l'Admiral d'Angleterre, & en suite de tous les autres Cheualiers suivant l'ordre de leur reception.

Estant tous assis le seruice se commença à leur mode: Pendât lequel l'Esleeteur Palatin se presenta à la porte de la Chappelle, ayant par dessus son habit vne longue casaque de rouge cramoisi. Les Officiers de l'Ordre en l'allant recevoir portoiēt son Manteau, l'Ordre, & les autres marques: en le receuant, ils le deuestirent de sa cazaque, puis le conduirent à l'autel en grande ceremonie, & apres le menerent faire la reuerence à sa Majesté, & de là en son siege, où ils luy vestirent le grand manteau, & luy lierent le grand Ordre, à la iambe gauche. En mesme temps le Doyen de Vindesore se joignant auxdits Officiers, luy presenta le liure pour prester le serment, sur lequel ayant mis la main, il pro-

*Reception de
L'Esleeteur.*

d second iij

1613_065_08.jpg



M. D. CXIII.

mit d'observer les Statuts de l'Ordre, en tant
qu'ils ne prejudicieroient point à l'autorité
de l'Empire.

*Et du Comte
Guillaume,
pour & au
nom du P.
Maurice.*
Après, le Comte Guillaume de Nassau, pour
& au nom du Prince Maurice, s'estant aussi pré-
sented à ladite entree, les deux plus anciens Che-
ualiers, ayans deuant eux les Officiers, le furent
recevoir: Ils luy meirent sur le bras ladite casa-
que: on portoit deuant luy le manteau, & tou-
tes les autres marques d'un Cheualier: Ayant
esté conduit cōme l'Esleeteur, & fait la reue-
rence au Roy on le mena à sa chaire, au deuant
de laquelle on meit lesdits mâteau & marques:
puis il presta le serment d'observer aussi les sta-
tuts de l'Ordre, excepté en ce qui seroit con-
traire à l'autorité des Prouinces vnies.

Offrandes.

Ce fait on fut à l'Offrande. L'Euesque d'Ely
s'estant mis deuant l'Autel avec vn bassin d'or,
sa Majesté (les Officiers cheminās deuant elle)
fut presenter son offrande, qui estoit des pieces
d'or, & d'argent faiètes expres. Puis le Prince,
& l'Esleeteur le suiurent: Le Comte Guillau-
me, & l'Admiral: & apres eux tous les Cheua-
liers deux à deux.

Le service acheué, on commença à sortir en
forme de procession, les Doyen & Chanoines
psalmodiās alloient les premiers: puis les Offi-
ciers de l'Ordre, les Cheualiers deux à deux, &
sa Majesté, au deuant de laquelle le Milord
Russel portoit l'espee. Ainsi ils sortirent de
la Chappelle, trauerferent la court, & entrerēt
en la grande sale du Chasteau, où le festin e-
stoit préparé.

1613_065_09.jpg

Seconde Continuation.

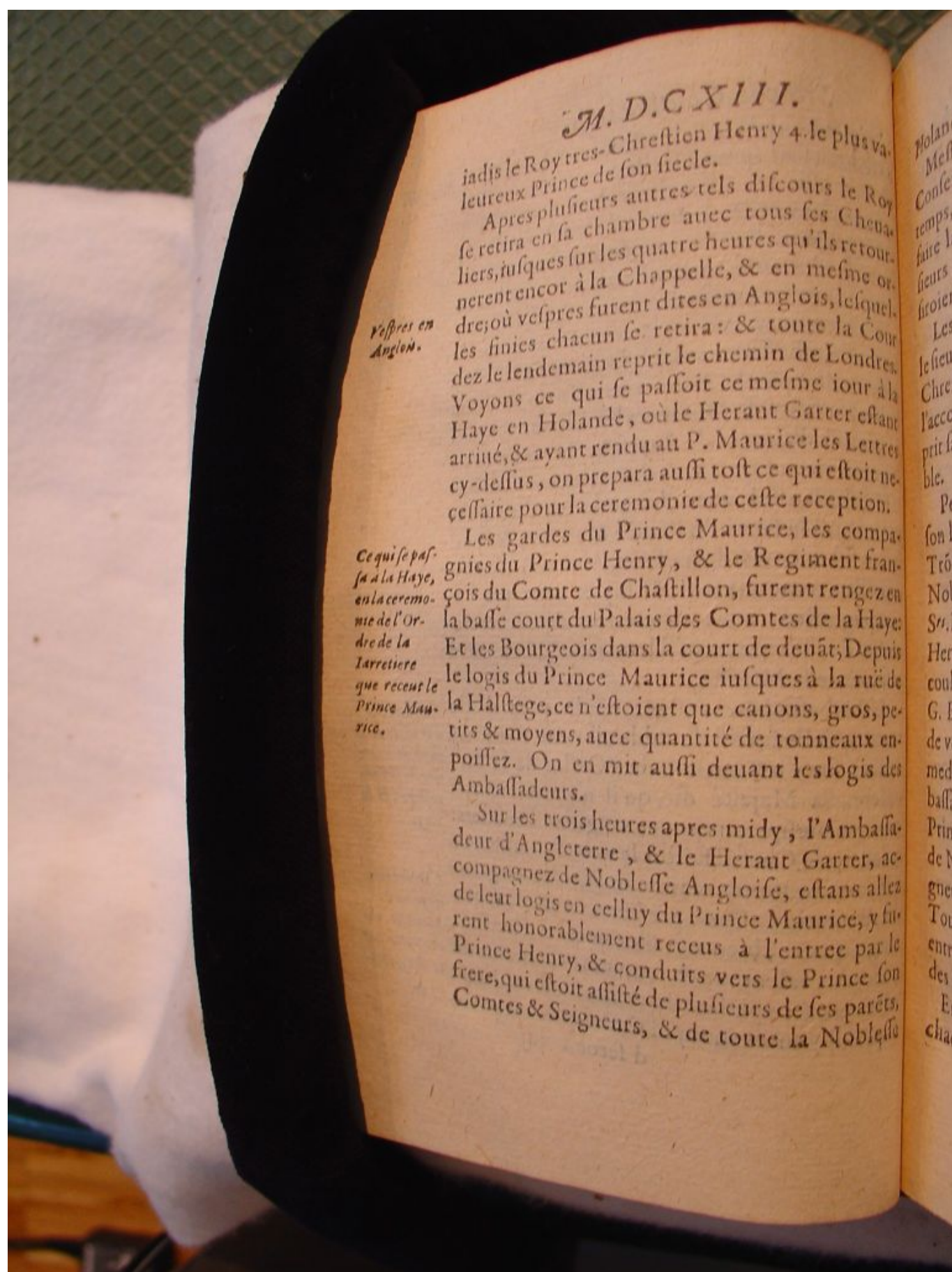
Au haut bout de la Sale estoit la table du Roy *Banquet.*
 où il disna seul : prez d'icelle en vn autre table
 estoient assis les Cheualiers, deux à deux, & à
 trois pas les vns des autres, où ils furent seruis
 chacun à part. En d'autres endroicts du Cha-
 steau, furent aussi particulièrement traictez &
 seruis, diuerses personnes qui auoient assisté en
 ceste ceremonie, suiuant la coustume : & entre
 autres l'Ambassadeur des Estats, auquel le Roy
 enuoya dire par le Milord Knolis qu'il alloit
 boire à la santé de Messieurs les Estats, & qu'il
 ne partist d'aupres de luy sans luy auoir veu
 faire raison : ce qu'il feit. Puis il enuoya encore
 le Milord Ruffel, avec charge de luy dire qu'il
 auoit beu à la santé du Prince Maurice, & qu'il
 luy en fist encores de mesmes; Alors l'Ambassa-
 deur l'en remercia fort, & luy & ceux qui l'a-
 compagnoient avec reuerences & remercie-
 ments de l'honneur qu'il leur faisoit, beurent à
 la santé de sa Majesté.

L'Ambassadeur s'estant rendu prez d'elle
 auant qu'elle sortist de table, il y eut plusieurs
 deuils, sur l'institution de l'Ordre de la Jar-
 riere. Sa Majesté dit, qu'il n'y auoit iamais
 eu en vn mesme temps que vingt six Cheualiers :
 qu'estant le Chef, il faisoit le vingt septiesme : ce
 qui auoit tousiours maintenu l'Ordre en gran-
 de reputation : Qu'à present ils n'estoient que
 vingt quatre, bien aise d'auoir en sa Confrai-
 rie le plus valeureux & renommé Capitaine de
 ce temps, (en parlant du Prince Maurice :) aus-
 si qu'il luy auoit enuoyé l'Ordre qu'auoit porté
 d second iiij

*Il n'y a que
 26. Cheua-
 liers de l'Or-
 dre de la Jar-
 riere : Et le
 Roy.*

*L'Ordre en-
 uoyé au P.
 Maurice, ia-
 dis porté par
 le Roy Hen-
 ry 4.*

1613_065_10.jpg



1613_065_11.jpg

Seconde Continuation.

Polandoise.

Messieurs les Estats Generaux, & puis les Conseillers d'Estat se rendirent aussi en mesme temps, en leur palais ou Chambre, où se deuoit faire la ceremonie, comme aussi feirent plusieurs personnes de toutes qualitez, qui la desiroient veoir.

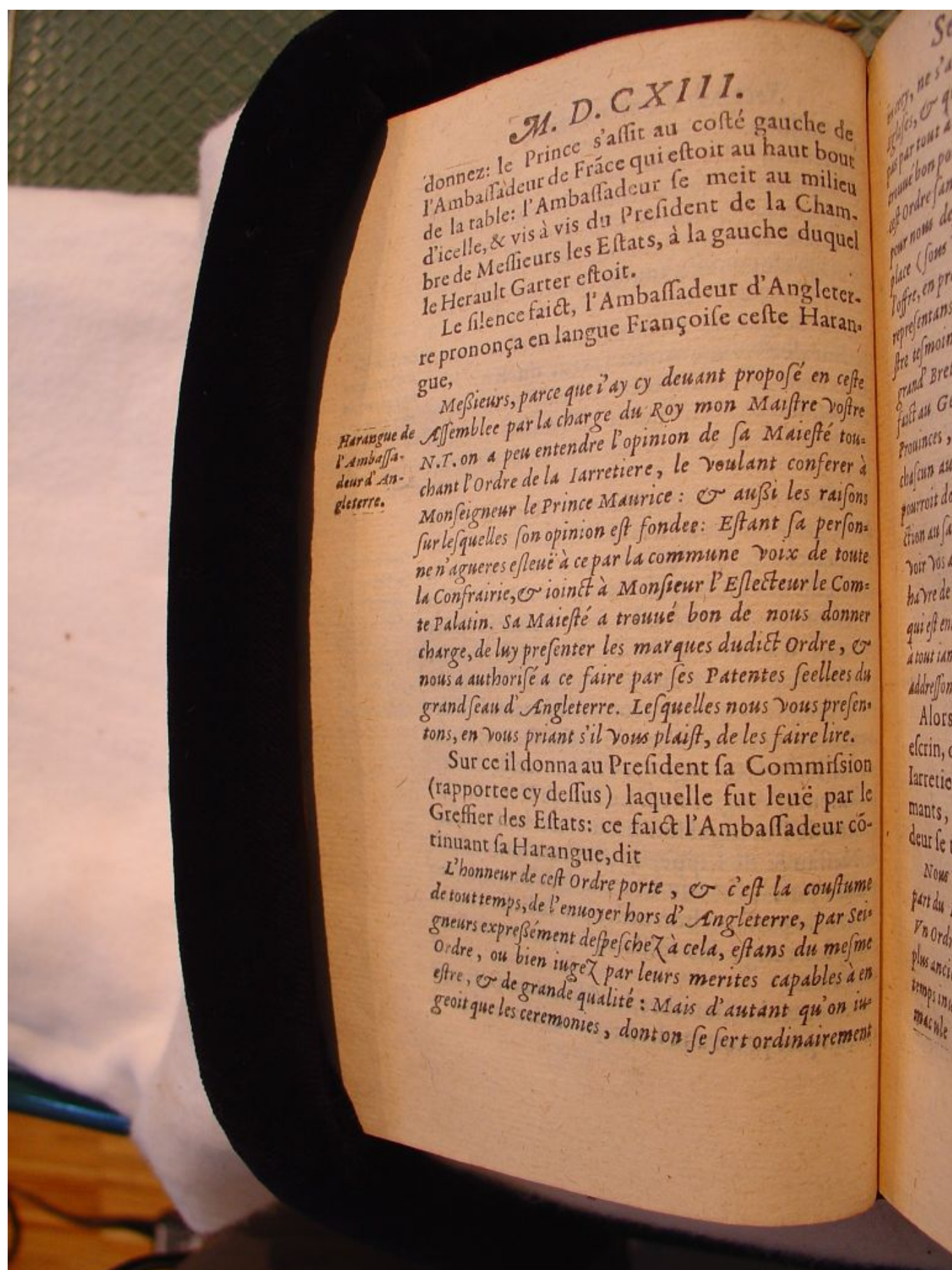
Les Seigneurs Deputez pour aller querir le sieur de Refuge Ambassadeur du Roy tres-Chrestien, se transporterent en son logis, & l'acconduirent en ladite Chambre, où il prit sa place ordonnee au haut bout de la table.

Le sieur du Refuge Ambassadeur du Roy tres-Chrestien vers les Estats.

Peu apres le Prince Maurice partit aussi de son logis pour aller en ladite Chambre: douze Trôpettes alloient les premiers. Plusieurs de la Noblesse marchâs deux à deux les suiuiôiet. Les Seigneurs Deputez des Estats. Le sieur Garter premier Herault d'armes, vestu de sa cotte de veloux couleur de pourpre aux armoiries du Roy de la G. Bretagne, lequel portoit en ses mains l'estuy de veloux vert, où estoit le grand Ordre, & la medaille de S. George. Le P. Maurice, & l'Ambassadeur d'Angleterre: Le Prince Henry, & le Prince de Portugal son beau-frere: les Comtes de Nassau & de Lippe, & plusieurs autres Seigneurs: puis nôbre de Marchâds & Bourgeois: Tout cela passa en bon ordre par la basse court entre les rangs des soldats, iusques au Palais des Estats.

Entrez en la Chambre, les salutations faictes, chacun prit place aux lieux qui auoient esté or-

1613_065_12.jpg



1613_065_13.jpg

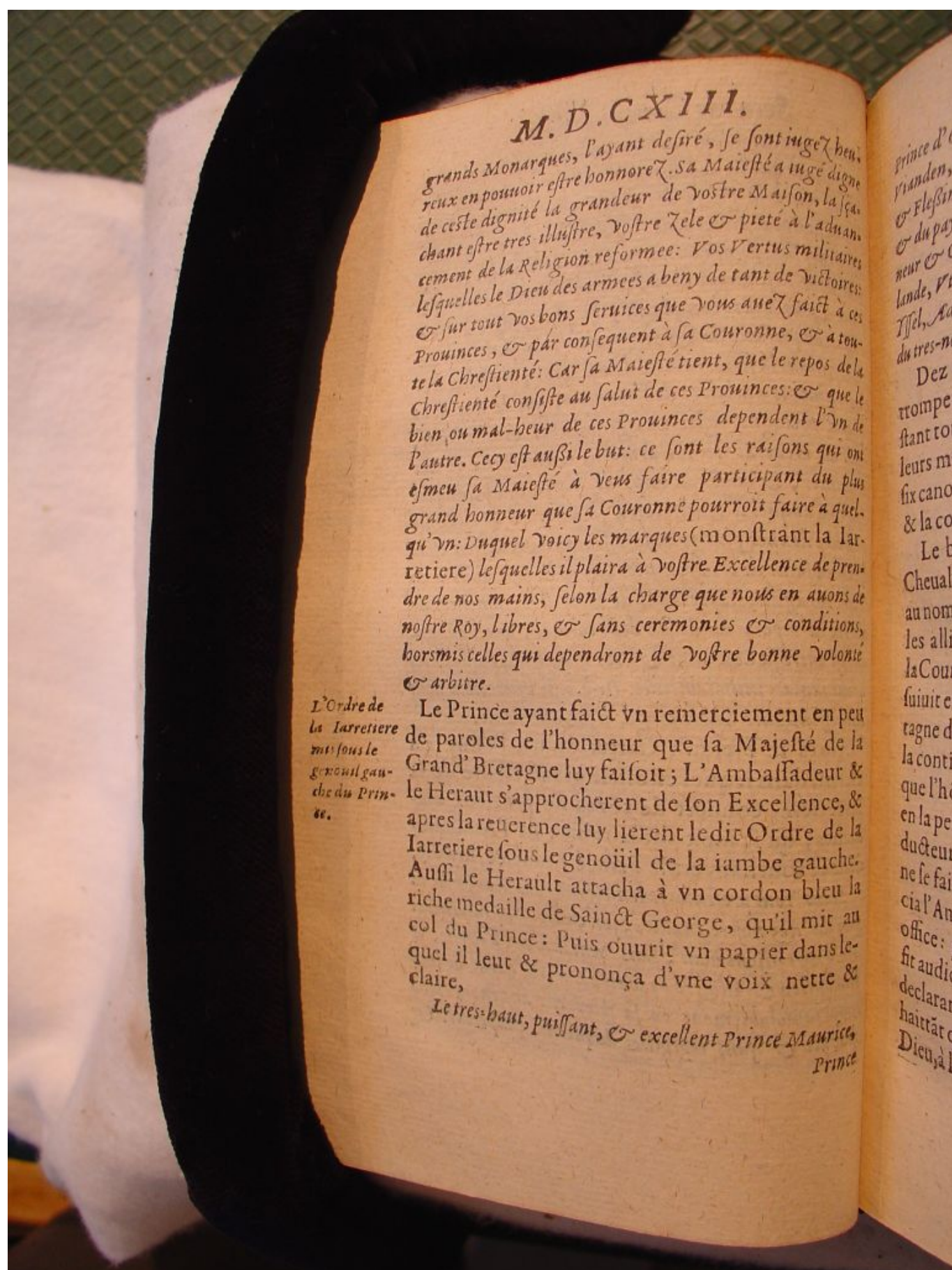
Seconde Continuation.

roy, ne s'accordent pas bien avec la discipline de vos
eglises, & que les conditions d'icelles ne se conforment
pas par tout à la police de vostre Estat: sa Majesté a
trouvé bon pour éviter tout scandale, de faire presenter
cest Ordre sans pompe ou magnificence extérieure. Nous,
pour nous descharger de nostre deuoir, auons iugé ceste
place (sous vostre bon plaisir) la plus propre à faire
l'offre, en presence de vos Seigneuries: ausquels comme
representans la souveraineté de cest Estat, il plaira d'en
estre tesmoins oculaires de l'honneur, que le Roy de la
grande Bretagne vostre tres-grand amy & confederé,
faict au General de vos armées, Gouverneur de vos
Prouinces, & aussi au corps de vostre Estat, duquel
chascun auquel il touche, en a sa part. Sa Majesté ne
pourroit donner plus grande assurance, ny de son affe-
ction au salut de ces Prouinces, ny de la joye qu'il a de
voir vos affaires, apres tant de tempestes, amenees au
havre de repos; ne de son desir cordial, que l'alliance
qui est entre sa Couronne & vos Prouinces, puisse durer
à tout iamais inuiolemēt. Or à ceste heure nous nous
adressons, avec vostre congé, à son Excellence.

Alors le Herault Garter ouurit l'estuy ou
escriu, dans lequel estoit le grand Ordre de la
larretiere, couuert de rozes de precieux dia-
mans, qu'il meit sur la table: Et l'Ambassa-
deur se tournāt vers le Prince Maurice, luy dit,

Nous vous presentōs, Monseigneur, au nom & de la
part du Roy nostre Maistre, son Ordre de la larretiere:
Vn Ordre disons nous, sans ventance & flatterie, le
plus ancien & illustre de toute l'Europe, gardé de tout
temps inuiolemēt en sa splendeur ancienne, sans
macule & sans reproche: duquel les Empereurs &

1613_065_14.jpg



M. D. C X I I I.

grands Monarques, l'ayant desiré, se sont iugé ben-
reux en pouuoir estre honnorez. Sa Maiesté a iugé digne
de ceste dignité la grandeur de vostre Maison, la sça-
chant estre tres illustre, vostre Zele & pieté à l'aduan-
cement de la Religion reformee: Vos Vertus militaires
lesquelles le Dieu des armées a beny de tant de victoires:
& sur tout vos bons seruices que vous auez fait à ces
Prouinces, & par consequent à sa Couronne, & à tou-
te la Chrestienté: Car sa Maiesté tient, que le repos de la
Chrestienté consiste au salut de ces Prouinces: & que le
bien ou mal-heur de ces Prouinces dependent l'un de
l'autre. Cecy est aussi le but: ce sont les raisons qui ont
esmeu sa Maiesté à vous faire participant du plus
grand honneur que sa Couronne pourroit faire à quel-
qu'un: Duquel voicy les marques (monstrant la lar-
retiere) lesquelles il plaira à vostre Excellence de pren-
dre de nos mains, selon la charge que nous en auons de
nostre Roy, libres, & sans ceremonies & conditions,
horsmis celles qui dependront de vostre bonne volonté
& arbitre.

L'Ordre de
la Larretiere
mis sous le
genouil gau-
che du Prin-
ce.

Le Prince ayant fait vn remerciement en peu
de paroles de l'honneur que sa Majesté de la
Grand' Bretagne luy faisoit; L'Ambassadeur &
le Heraut s'approcherent de son Excellence, &
apres la reuerence luy lierent ledit Ordre de la
Larretiere sous le genouil de la iambe gauche.
Aussi le Herault attacha à vn cordon bleu la
riche medaille de Saint George, qu'il mit au
col du Prince: Puis ouurit vn papier dans le-
quel il leut & prononça d'une voix nette &
claire,

Le tres-haut, puissant, & excellent Prince Maurice,
Prince

Prince d'O-
rlande, &
Fleßin-
du pay-
neur & C-
lande, &
Iffel, Ad-
du tres-no-

Dez
tromper
stant tou-
leurs me-
fix cano-
& la co-

Le b
Cheuali-

au nom
les allia-

la Cour

suivre en

tagne de

la conti-

que l'hô-

en la per-

ducteur

ne se fait

cia l'Am-

office: P

fit audic

declaran

haïtâr q

Dieu, à la

Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan